

Terminale Bac Pro	Géographie : Séquence II <b>Acteurs et enjeux de l'aménagement des territoires français</b>	Fiche Prof
-------------------	--	------------

<http://lhgcostebelle.canalblog.com/>

L'État a longtemps été l'acteur principal de l'aménagement des territoires français. Mais cet aménagement a pris un nouveau tournant avec l'intégration à l'espace européen. Il faut désormais tenir compte d'un nouvel acteur : l'Union européenne. Les différentes collectivités territoriales interviennent aussi à l'échelle locale et régionale pour tenter de dynamiser les territoires à l'heure de la mondialisation.

*Pourquoi aménager les territoires français ?*  
*Quelles sont les nouvelles modalités de l'aménagement des territoires en France ?*

**Séance 1** : Les enjeux et les acteurs de l'aménagement des territoires

Quels sont les grands objectifs de l'aménagement du territoire ? Comment ont-ils évolué ?

Quels sont les acteurs de l'aménagement des territoires ? A quelles échelles et dans quels domaines interviennent-ils ?

**Objectifs :**

- Identifier les déséquilibres de l'organisation territoriale de la France et les types de politiques mises en œuvre pour les corriger.

- Analyser les rôles des différents acteurs de l'aménagement des territoires, en particulier l'évolution de l'action de l'État, de la DATAR et des collectivités territoriales.

**Doc 1** : L'aménagement du territoire toute une histoire ! (blog)

À l'oral :

- Qu'est-ce que la Datar ?
- Quels sont les ses projets pour le territoire français ? Dans quels buts ?
- À quelles oppositions est-elle confrontée ?

**Doc 2** : Désenclaver, relier : l'extension du réseau autoroutier français. (voir blog)

**Doc 3** : Carte des principales réalisations de l'aménagement du territoire (voir blog) + *Dessous des cartes : La France en 2020* (voir blog).

**Doc 4** : Les pôles de compétitivité

Un pôle de compétitivité est sur un territoire donné, l'association d'entreprises, de centres de recherche et d'organismes de formation, engagés dans une démarche partenariale (stratégie commune de développement), destinée à dégager des synergies autour de projets innovants conduits en commun en direction d'un (ou de) marché(s) donné(s).

1) Quels déséquilibres du territoire l'aménagement cherche-t-il à réduire ?

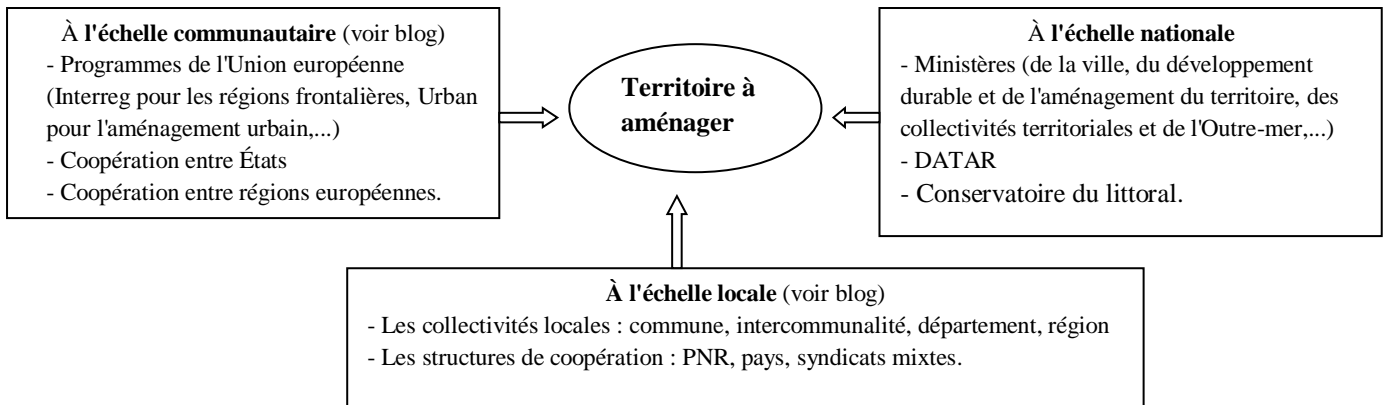
- L'aménagement vise à réduire les déséquilibres du territoire dans les domaines des transports, de l'attractivité économique (industrie, commerce, tourisme) ou de la répartition des hommes.
- Le niveau de développement des régions françaises est très hétérogène.
- Certaines d'entre elles cumulent les handicaps (PIB faible, position enclavée, restructurations économiques ayant sinistré l'économie de la région...). Aujourd'hui, après des décennies de mutations économiques, de développement du secteur tertiaire et d'amélioration du niveau de vie, les Français se concentrent dans les espaces densément urbanisés que sont les villes sous l'effet de la métropolisation, elles mêmes souvent situées sur les littoraux sous l'effet de la mondialisation des échanges et dans les grandes vallées.

- Les grandes régions qui les bordent connaissent la périurbanisation ainsi qu'une spécialisation agricole et une mise en valeur plus poussées.
  - En contrepartie, certains espaces sont délaissés et peuvent apparaître en marge : milieux ruraux éloignés des grandes villes, moyennes montagnes en déprise agricole. Le développement du tourisme est souvent le seul espoir d'y maintenir des activités.
  - Le constat de ces disparités territoriales montre la nécessité de poursuivre une politique d'aménagement pour tenter de corriger ces déséquilibres.
- 2) Repérez les grands aménagements de votre région. (voir blog : cartes sur les principales réalisations de l'aménagement et les grands travaux qui changent la France)

Doc 5 : Les différentes échelles de l'aménagement du territoire :

L'aménagement du territoire vise depuis ses débuts le développement, la solidarité et la réduction des inégalités entre les territoires. Il est chaque jour d'actualité, et prend de nouvelles orientations avec la redécouverte des territoires, de leur complémentarité... Il n'est pas qu'européen ou national, il s'approche de plus en plus du terrain. Ainsi, des questions se posent toujours : comment organiser les territoires ? Qui les organise ? Comment les servir ? La décentralisation des années 1980 avait renforcé le rôle des collectivités en tant que partenaires de l'État. La loi sur la démocratie de proximité conforte cette évolution et prévoit la participation du public lors de l'élaboration de grands projets, ainsi que la participation des habitants à la vie locale.

<http://www.calvados.pref.gouv.fr>, 2010.



- 3) Quels sont les différents acteurs susceptibles d'intervenir dans l'aménagement d'un territoire en France ?
- Les acteurs de l'aménagement d'un territoire en France :
    - L'Union européenne via des projets, programmes, des directives (règlements ou lois communautaires)
    - L'État français via ses ministères, la DATAR (délégation à l'aménagement et à l'attractivité des territoires) ;
    - les collectivités territoriales : communes, départements, régions, structures intercommunales.
- 4) Quel est l'acteur qui peut intervenir à toutes les échelles ?
- L'Union européenne peut intervenir à tous les niveaux de l'aménagement.
- 5) Quelles difficultés illustre ce dessin de presse ? (voir blog)
- Ce dessin évoque la complexité du découpage territorial et la confusion qu'elle peut engendrer dans les décisions concernant l'aménagement du territoire.
  - Devenue partenariale, la décentralisation oblige de plus en plus à mobiliser et coordonner un nombre croissant de niveaux de décisions et de volontés à la fois publiques et privées pour engager et réaliser les programmes d'aménagement. Son contenu politique l'expose à des pressions, mais elle suscite aussi la mise en place d'interdépendances qui handicapent parfois la prise de décision.

- La principale complexité réside dans la multiplication des acteurs qui interviennent dans la décentralisation. Les cinq échelons territoriaux de collectivités (communes, intercommunalité, pays, département, région) auxquels s'ajoute l'Europe, créent dans l'esprit des Français un sentiment de confusion car ils ne comprennent pas bien les compétences de chacune.

### **À retenir :**

#### **I - L'évolution du rôle de l'État :**

En 1963, la DATAR est créée par l'État pour corriger les déséquilibres du territoire français, huit villes de province deviennent métropoles d'équilibre (ex : Lyon-Saint-Étienne-Grenoble et Aix-Marseille) et dix villes nouvelles sortent de terre. De vastes zones industrialo-portuaires sont implantées à Dunkerque et à Fos. Des stations balnéaires sont aménagées. L'État, principal financeur des grands projets, fixe les règles de l'aménagement par des lois.

En 1982, les lois de décentralisation donnent plus de responsabilités aux collectivités territoriales. Les régions, départements et communes peuvent mettre en place une politique d'aménagement adaptée à leurs besoins. Le domaine des transports est par exemple confié au conseil régional (TER).

L'aménagement se fait de plus en plus aux échelles régionale et locale, et il privilégie le développement de la compétitivité économique des territoires pour lesquels l'innovation est cruciale, les entreprises doivent travailler en synergie avec des laboratoires de recherche et des lieux de formation. C'est dans ce but qu'ont été créés les pôles de compétitivité.

#### **II - L'intervention de nouveaux acteurs :**

En fonction de l'importance de leur population, les communes se regroupent dans des communautés de communes, d'agglomération ou des communautés urbaines. Elles partagent ainsi la charge de certains aménagements comme les piscines ou les médiathèques. Dans les zones rurales, les communes se regroupent et signent un contrat de pays pour faciliter le développement local.

L'Union européenne accorde des aides aux régions en retard de développement ou en crise. Cette mission est confiée au FEDER, le Fonds européen de développement économique régional. Ces aides représentent le deuxième poste de dépenses important du budget de l'Union.

#### **III - De nouvelles contraintes :**

La complexité et la multiplication des niveaux d'intervention créent parfois la confusion et peuvent ralentir considérablement certains projets (voir blog). La France est encore très loin du niveau de régionalisation ou de fédéralisme des autres pays européens (ex : Allemagne, Espagne).

L'approfondissement de la décentralisation est toujours d'actualité.

Le transfert de compétences aux collectivités territoriales a pour conséquence d'alourdir le budget de celles-ci. Ces nouvelles contraintes financières les obligent à rechercher activement des partenaires économiques publics et privés.

#### **Mots-clés :**

Aménagement : action volontaire et réfléchie d'une collectivité sur son territoire pour l'adapter aux besoins et y atténuer les disparités.

DATAR : Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale.

Décentralisation : transfert de certains pouvoirs de l'État aux Régions, aux Départements et aux communes.

Équité territoriale : principe d'aménagement selon lequel tous les citoyens, quel que soit leur territoire de vie, doivent avoir accès aux services publics ou à l'emploi de manière équitable.

Métropole d'équilibre : désignait dans les années 1960 à 1970 une ville (ou un réseau de villes) dont l'importance régionale était destinée à jouer un rôle dans l'aménagement du territoire en France en faisant contrepoids économiquement et démographiquement à l'hypercentralisation parisienne.

Pôle de compétitivité : site d'excellence réunissant des entreprises, des laboratoires de recherche et des lieux de formation qui travaillent ensemble. Ex : Technopole de Nice

## Le jeu des acteurs de l'aménagement du territoire : des échelles et des rôles complémentaires

<p>À l'échelle européenne <b><u>L'Union européenne</u></b></p> <p>Participe grâce au <b><u>FEDER</u></b> au financement des projets locaux</p>	<p>À l'échelle nationale <b><u>L'État</u></b></p> <p>-Fixe les lois qui encadrent l'aménagement du territoire -Arbitre et finance les grands projets</p>	<p>À l'échelle locale <b><u>Les collectivités territoriales</u></b> (communes, intercommunalités, départements et régions)</p> <p>-Décident des aménagements locaux qu'elles financent en grande partie</p> <p><b><u>Les structures de coopération</u></b> (Parcs naturels, pays, syndicats mixtes...) -Participent au choix et au financement des aménagements locaux</p> <p><b><u>Les citoyens</u></b> -Sont consultés et informés des projets d'aménagement qui les concernent</p>
--	--	---

### Des objectifs communs :

- **Rééquilibrer** les territoires
- Améliorer la **compétitivité**
- **Reconvertir** les activités
- Favoriser un développement **durable**